

Effectif légal du Conseil Municipal : 23
Nombre de membres en exercice : 15
Quorum : 8
Nombre de membres présents : 12

Secrétaire de séance : **Mme Elisabeth LOUIS**

Le **Vingt Trois Février Deux Mille Vingt Six**, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGUGÉ se sont réunis Salle du Conseil Municipal à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 17 Février 2026 conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

M. Bernard MAUZÉ – Maire

M. Michel GOURJULT, Mme Stéphanie VERRIER - Adjoint

Mme Fanny ABRIAT, M. Laurent LANCEREAU, M. Pascal DARDILLAC - Conseillers Municipaux délégués

Mme Françoise MARTIN, Mme Viviane BETOULLE, M. Franck HUET, Mme Elisabeth LOUIS, M. Guillaume AUTEXIER, M. Aurélien TESTIER formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 15 membres.

Excusés avec pouvoir : Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les pouvoirs suivants ont été donnés :

MANDANT	MANDATAIRE
M. Éric COUSIN	M. Michel GOURJULT
Mme Michelle ECLERCY	Mme Françoise MARTIN

Absente : Mme Virginie SILLARD

Assistaient également à la séance : M. **MÉRAL** – Directeur Général des Services,
Mme **DORAT** – Assistante de direction

Madame Elisabeth LOUIS est désignée Secrétaire de séance.

Le Compte rendu de la réunion du 16 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

1- FINANCES

- Approbation du Compte Financier Unique 2025
- Affectation des résultats

2- MARCHÉ PUBLIC

- Approbation de l'installation de la géothermie à Givray

3- DÉLIBÉRATIONS DIVERSES

- Changement de destinations des coupes de bois
- Attribution d'une subvention exceptionnelle
- Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour une mission de médiation préalable obligatoire (MPO)
- Convention avec la SOREGIES pour bénéficier des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)

4- COMMISSIONS COMMUNALES

5- AFFAIRES INTERCOMMUNALES

6 – CALENDRIER DES MANIFESTATIONS PUBLIQUES

7 - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

8 - REMERCIEMENTS

FINANCES

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Monsieur le Maire présente les résultats des comptes de l'année budgétaires 2025 en fonctionnement et en investissement.

Section de fonctionnement :

- ✓ Dépenses de fonctionnement 2025 2 439 163,51 €
- ✓ Recettes de fonctionnement 2025 2 914 141,05 €

Soit un excédent de fonctionnement de 474 977,54 €

Après reprise de l'excédent de fonctionnement de 2024 : 353 172,65 €, le résultat de clôture de fonctionnement est de + 828 150,19 €

Section d'investissement :

- ✓ Dépenses d'investissement 2025 755 914,31 €
- ✓ Recettes d'investissement 2025 1 231 897,04 €

Soit un excédent d'investissement de 475 982,73 €

Après reprise du déficit d'investissement de 2024 : 586 762,78 €, le résultat de clôture d'investissement est de - 110 780,05 €

L'excédent global est de 717 370,14 €.

Après présentation de ces résultats, Monsieur Michel GOURJAULT, doyen d'âge devient Président de séance pour le vote de ce Compte Financier Unique 2025.

Monsieur le Maire sort de la salle. Monsieur Michel GOURJAULT rappelle les résultats de l'exercice 2025. Il tient à saluer Monsieur Bernard MAUZÉ pour sa très grande qualité de gestion financière et souligne qu'il va laisser aux futures équipes municipales une situation extrêmement saine.

Le Conseil Municipal approuve, avec 13 Voix Pour (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote), ce Compte Financier Unique 2025 et Monsieur le Maire revient dans la salle. Il précise que c'est le 31^{ème} budget qu'il a préparé.

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-31,

Vu le Compte Financier Unique 2025 transmis par le comptable public et annexé au document,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultats synthétiques et des taux de contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ce qui simplifie les travaux en amont de la production du CFU.

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (Par chapitre)	BP 2025 +BS/DM	CFU 2025
Chapitre 011 - Charges à caractère général	722 300,00	652 611,03
Chapitre 012 - Charges de personnel	1 500 000,00	1 386 539,11
Chapitre 65 - Autres dépenses courantes	206 100,00	183 144,14
Chapitre 66 - Charges financières	41 000,00	33 651,64
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	3 000,35	195,20
Chapitre 68 - Neutralisations	5 000,00	
Dépenses réelles de fonctionnement	2 477 400,35	2 256 141,12

023 - Virement à la section d'investissement	493 241,05	
042 - Opérations d'ordre	92 000,00	183 022,39
Dépenses d'ordre de fonctionnement	585 241,05	183 022,39
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 062 641,40	2 439 163,51

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (Par chapitre)	BP 2025 +BS/DM	CFU 2025
Chapitre 013 - Atténuation de charges	20 000,00	40 419,32
Chapitre 70 - Produits des services et domaines	219 000,00	223 766,63
Chapitre 73 - Impôts et taxes	688 829,00	685 495,00
Chapitre 731 - Impositions directes	1 380 000,00	1 443 951,00
Chapitre 74 - Dotations et subventions	326 300,00	334 862,48
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	74 000,00	74 511,58
Chapitre 76 - Produits financiers	500,35	31,08
Chapitre 77 - Produits exceptionnels		68 716,32
002 - Excédent de fonctionnement reporté	353 172,65	
Recettes réelles de fonctionnement	3 061 802,00	2 871 753,41
042 - Opérations d'ordre	839,40	42 387,64
Recettes d'ordre de fonctionnement	839,40	42 387,64
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 062 641,40	2 914 141,05

INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (Par opération)	BP 2025 +BS/DM	CFU 2025
Cimetière	1 000,00	
Acquisitions foncières	30 000,00	1 474,80
École maternelle	10 000,00	4 839,47
Patrimoine culturel	1 000,00	
Domaine de Givray	255 194,59	29 113,08
Médiathèque	20 000,00	10 778,61
Église	24 972,80	21 067,80
Piste cyclable	75 000,00	4 988,52
Réhabilitation Bâtiment école élémentaire	25 000,00	17 247,87
Presbytère	1 000,00	
Aménagements urbains	10 000,00	2 131,20
Jeux enfants Givray	15 000,00	
Candélabres	20 000,00	
Communication	10 000,00	
Immeuble antiquaire	125 000,00	103 921,64
Travaux d'équipement courant	62 401,00	50 789,34

Ateliers municipaux	25 000,00	21 573,85
Mairie	5 000,00	350,00
Toiture immeuble mairie	48 166,92	43 685,28
Chemin romain	28 887,53	28 887,53
Barrière Stade Maurice Girault	20 000,00	13 763,34
Fonds de concours Voirie GPCu	140 000,00	140 000,00
Cuisines de Givray	50 000,00	5 007,60
Opérations financières -Emprunts	189 000,00	188 431,94
Opérations non individualisées	21 001,03	20 735,28
001 - Déficit d'investissement reporté	586 762,78	

Dépenses réelles d'investissement	1 799 386,65	708 787,15
--	---------------------	-------------------

040 - Opérations d'ordre entre sections	839,40	42 387,64
041 - Opérations d'ordre patrimoniales	24 739,52	4 739,52

Dépenses d'ordre d'investissement	25 578,92	47 127,16
--	------------------	------------------

TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	1 824 965,57	755 914,31
--	---------------------	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT (Par opération)	BP 2025 +BS/DM	CFU 2025
Immeuble antiquaire		28 100,00
Opérations financières	784 985,00	716 035,13
Opérations non individualisées	430 000,00	300 000,00
Recettes réelles d'investissement	1 214 985,00	1 044 135,13
021 - Virement de la section de fonctionnement	493 241,05	
040 - Opérations d'ordre entre sections	92 000,00	163 768,49
041 - Opérations d'ordre patrimoniales	24 739,52	23 993,42
Recettes d'ordre d'investissement	609 980,57	187 761,91
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 824 965,57	1 231 897,04

La synthèse est la suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses (réelles + ordre)	2 439 163,51
Recettes (réelles + ordre)	2 914 141,05
Un excédent de fonctionnement	474 977,54
Reprise du résultat antérieur	353 172,65
Soit un excédent de fonctionnement cumulé	828 150,19

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses (réelles + ordre)	755 914,31
Recettes (réelles + ordre)	1 231 897,04
Un excédent d'investissement	475 982,73
Reprise du résultat antérieur	586 762,78
Soit un déficit d'investissement cumulé	110 780,05

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Compte Financier Unique définitif transmis par le comptable public et annexé,

Considérant que dans les séances où le Compte Financier Unique est débattu, le Conseil Municipal élit son Président de séance pour le vote du Compte Financier Unique de l'exercice comptable,

Après l'élection de Monsieur Michel GOURJAULT (doyen d'âge) en tant que Président de séance pour le vote du Compte Financier Unique de l'exercice comptable,

Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle du Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Michel GOURJAULT sus désigné présentant les conditions d'exécution du budget général de l'exercice 2025

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

Présentation générale du Compte Financier Unique 2025

			INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULÉ
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 824 965,57	2 709 468,75	4 534 434,32
	Recettes réalisées	B	1 231 897,04	2 914 141,05	4 146 038,09
	Restes à percevoir	C	37 527,70	0	37 527,70
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 238 202,79	3 062 641,40	4 300 844,19
	Dépenses réalisées	E	755 914,31	2 439 163,51	3 195 077,82
	Restes à réaliser	F	75 345,04	0,00	75 345,04
Différences en titres et mandats	Solde des réalisations de l'exercice	G=B-E	475 982,73	474 977,54	950 960,27
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	H	586 762,78	353 172,65	233 590,13
Résultats de clôture	Excédent/Déficit	G+H	110 780,05	828 150,19	717 370,14
Différence dans les restes à réaliser	Restes à réaliser	I=C-F	37 817,34	0	37 817,34
Résultat cumulé	Excédent/Déficit	G+H+I	148 597,39	828 150,19	679 552,80

Après avoir entendu ces informations, après avoir examiné cette situation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote) :

- ✓ D'approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la Commune de LIGUGÉ présenté,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents à intervenir dans ce dossier.

AFFECTATIONS DES RÉSULTATS 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'après avoir approuvé le compte financier unique, il est proposé d'affecter les résultats de la gestion de l'exercice budgétaire 2025 dans le projet de budget 2026. L'affectation proposée est la suivante :

- En recettes de fonctionnement (002) : **679 552.80 €**
- En dépenses d'investissement (001) : **110 780.05 €**
- En recettes d'investissement (1068) : **148 597.39 €**

Délibération :

Fonctionnement

Dépenses	2 439 163.51 €
Recettes	2 914 141.05 €
Résultat 2025	+ 474 977.54 €
Report 2024	+ 353 172.65 €
Résultat de clôture	+ 828 150.19 €

Investissement

Dépenses	755 914.31 €
Recettes	1 231 897.04 €
Résultat 2025	+ 475 982.73 €
Report 2024	-586 762.78 €
Résultat de clôture	-110 780.05 €

Investissement capitalisé

Résultat de clôture investissement	- 110 780.05 €
Résultat des RAR (D 75 345.04 € – R 37 527.70 €)	- 37 817.34 €
Total	- 148 597.39 €

Résultat exercice

Résultat de fonctionnement	+ 828 150.19 €
Résultat d'investissement	- 148 597.39 €
Excédent global reporté	+ 679 552.80 €

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025 SUR LE BUDGET 2026

Recettes de fonctionnement (002) : **679 552.80 €**
 Dépenses d'investissement (001) : **110 780.05 €**
 Recettes d'investissement (1068) : **148 597.39 €**

Après avoir entendu ces informations, après avoir examiné cette situation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ✓ d'approuver l'affectation des résultats de l'exercice 2025 dans le budget primitif 2026,
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents à intervenir dans ce dossier.

MARCHÉ PUBLIC

APPROBATION DU MARCHÉ D'INSTALLATION DE LA GÉOTHERMIE AU DOMAINE DE GIVRAY

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le lancement de l'appel d'offres pour le marché d'installation de la géothermie au Domaine de Givray. Deux lots composent ce dossier. Le premier lot : Chauffage pour lequel 5 dossiers ont été reçus et le deuxième : forage géothermique avec deux dossiers reçus.

Après présentation du rapport d'analyses des offres dressé par les sociétés EFFILIOS et GEOTHERMAQ, il est proposé de retenir les offres :

- lot 1 – SPIES FACILITES pour 185 000 Euros HT (estimation préalable des travaux 167 000 € HT)
- lot 2 – NGE FONDATIONS pour 60 975 Euros HT (estimation préalable des travaux 73 900 € HT)

Monsieur le Maire propose de retirer l'option pour la mise en place d'une centrale de traitement d'air double flux. Le montant de ce marché sera donc de 245 975 Euros HT soit 295 170 Euros TTC. Il informe que ce marché sera lancé au printemps pour une utilisation du chauffage à l'automne.

Madame ABRIAT demande si la climatisation sera mise en place. Monsieur le Maire informe que ce n'est pas prévu. L'installation double flux permettait simplement le traitement de l'air.

Délibération :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet d'installation de la géothermie au domaine de Givray a été lancé depuis environ une année. La consultation des entreprises pour réaliser ces travaux fait apparaître les propositions suivantes :

Lot 1 Chauffage : Estimé à 167 000 € HT + option 28 500 € HT = soit 195 500 €

Les entreprises suivantes ont présenté les offres suivantes :

- ✓ GOURBEAU (Chasseneuil) = 199 066,60 € + 23 487,38 € = 222 553,98 € HT
- ✓ SPIE FACILITES (Migné-Auxances) = 185 000,00 € + 36 728,56 € = 221 728,56 € HT
- ✓ BOUTINEAU (Biard) = 221 679,00 € + 24 351,95 € = 246 030,23 € HT
- ✓ DEOUST MICHON (Troyes) = 190 975,79 € + 29 651,82 € = 220 129,80 € HT
- ✓ SAINT-ÉLOI FOUGÈRE (Chasseneuil) = 158 922,61 € + 28 228,14 € = 187 150,75 € HT

Lot 2 Forage géothermique : Estimé à 73 900 € HT

Les entreprises suivantes ont présenté les offres suivantes :

- ✓ GÉOFOR (La Chevrollière 44118) = 60 641,00 € HT
- ✓ NGE FONDATIONS (Saint-Priest 69800) = 60 975,00 € HT

Le rapport d'analyse des offres et la commission d'appel d'offres font les propositions suivantes :

- Il est proposé de ne pas retenir l'option initialement demandée,
- Pour le lot 1 Chauffage : L'entreprise SPIE FACILITES (Migné-Auxances 86) est retenue pour un montant de 185 000,00 € HT,
- Pour le lot 2 Forage géothermique : L'entreprise NGE FONDATIONS (Saint-Priest 69) est retenue pour un montant de 60 975,00 € HT.

Après avoir entendu ces informations, après avoir examiné cette situation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ d'approuver les choix présentés ci-dessus pour l'installation de la géothermie au domaine de Givray,
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés et autres documents à intervenir dans ce dossier.

DÉLIBÉRATIONS DIVERSES

CHANGEMENT DE DESTINATIONS DES COUPES DE BOIS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GOURJAULT qui informe que par manque d'affouagistes il est proposé de faire appel à des professionnels afin de maintenir le bon état sanitaire de la forêt.

Madame ABRIAT demande si les prix seront augmentés pour ces professionnels. Monsieur le Maire informe que l'ONF va proposer des marchés pour ces entreprises. Les prix seront donc fixés ultérieurement.

Monsieur AUTEXIER souligne que de nombreux arbres viennent d'être abattu dans la forêt et les chemins sont impactés par leurs présences. Monsieur le Maire informe que les grumes ont été vendues à des professionnels et les têtes de chêne vont être exploitées par les affouagistes prochainement.

Madame ABRIAT s'abstient pour ce vote.

Délibération :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêts, concernant le changement de destinations des coupes de bois à inscrire dans les forêts relevant du régime forestier. Cette demande est dû à la diminution des demandes de lots d'affouages. Le stock de bois sur pied réservé aux affouagistes devient important et il convient de trouver un autre débouché auprès des professionnels du bois buche.

Le martelage des bois est indispensable pour assurer une gestion durable de la forêt et participe activement à la sécurité. Les martelages ne sont pas liés à la variabilité du nombre d'affouagistes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 13 voix Pour et 1 Abstention :

1 - Approuve le changement de destinations des coupes prévues à l'aménagement et désignées dans le tableau ci-dessous (coupes réglées**) :**

Nom de la forêt	Année	Numéro de parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Nouvelles destinations de la coupe (proposition)
LIGUGÉ	2023	3	5.18	Amélioration	Vente en bloc et sur pied des houppiers
LIGUGÉ	2024	9	4.16	Irrégulière	Vente en bloc et sur pied
LIGUGÉ	2024	5A – 5 B	6.91	Amélioration / Irrégulière	Vente en bloc et sur pied des houppiers
LIGUGÉ	2025	1	6.37	Irrégulière	Vente en bois façonnés pour les grumes** Délivrance, vente sur pied ou façonnés des houppiers et petits bois*
LIGUGÉ	2025	24	4.64	Amélioration	Vente en bloc et sur pied
LIGUGÉ	2026	28	3.77	Amélioration	Vente en bloc et sur pied ou Délivrance pour petits bois* et houppiers, vente en bois façonnés pour les grumes**
LIGUGÉ	2026	30	4.66	Amélioration	Vente en bloc et sur pied ou Délivrance pour petits bois* et houppiers, vente en bois façonnés pour les grumes**

* Bois de diamètre 30 cm et -

** Bois d'œuvre de diamètre 35 cm et +

2 - choisit leur destination dans le tableau :

- **Délivrance pour les petits bois de diamètre 30 cm et - et houppiers** (pour les besoins de la collectivité **ou** pour "partage en nature sur pied entre les bénéficiaires de l'affouage pour la satisfaction de leur besoins ruraux ou domestiques, sous réserve de la possibilité, pour ces bénéficiaires, de ne vendre que les bois de chauffage qui leur ont été délivrés en nature" (art. L.241-17 du Code forestier),
- **Vente en bois façonnés** pour les gros bois de diamètre 35 cm et +,
- **Vente de bois en bloc et sur pied.**

3 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents à intervenir dans ce dossier.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire informe que l'association des PASSE PARTOUT a proposé à ses adhérents de suivre une formation sur les gestes de premiers secours. L'association demande une subvention de 300 Euros.

Délibération :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention exceptionnelle de la part du club de marche des Passe-Partout qui réalise une formation aux premiers secours en ce début d'année. La demande porte sur une somme de 300 Euros.

Après avoir entendu ces informations, après avoir examiné cette situation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ✓ d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 300 € au club de marche des Passe Partout pour une formation aux gestes de premier secours,
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents à intervenir dans ce dossier.

CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE POUR UNE MISSION DE MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE

Monsieur le Maire rappelle la convention signée en 2023 qui est arrivée à son terme fin 2025. Il est donc proposé de reconduire cette mission de médiation préalable obligatoire pour 3 ans pour gérer les éventuels litiges qui pourraient intervenir avec les agents.

Délibération :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons signé en 2023 une convention d'adhésion à la mission de Médiation Préalable Obligatoire (MPO) avec les services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne (CDG 86). D'une durée de trois ans, cette convention doit être renouvelée ou pas jusqu'au 31 décembre 2028. La convention proposée a pour finalité de définir les modalités, contours et conditions générales de mise en œuvre de la mission de médiation préalable obligatoire. Cette MPO est un processus structuré par lequel les parties à un litige tentent de parvenir à un accord en vue de la résolution amiable de leurs différends, avec l'aide du CDG 86 désigné comme médiateur en qualité de personne morale.

Il est proposé de renouveler cette convention avec le Centre de Gestion de la fonction Publique Territoriale de la Vienne.

Après avoir entendu ces informations, après avoir examiné cette situation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ d'approuver le renouvellement de la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne pour une mission de médiation préalable obligatoire pour trois années (2026-2028),
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que d'autres documents à intervenir dans ce dossier.

CONVENTION AVEC LA SOREGIES POUR BÉNÉFICIER DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de signer une convention avec la SOREGIES pour pouvoir bénéficier d'aides par l'intermédiaire des certificats d'économies d'énergie (CEE). La nouvelle convention va s'intituler maintenant « convention d'accompagnement pour la transition énergie climat ».

Délibération :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention «Accompagnement Économies d'Énergie Patrimoine Bâti» signé entre la Commune de LIGUGÉ et SORÉGIÉS SAEM est arrivée à son terme et qu'il est essentiel de la renouveler. La nouvelle version s'appellera désormais « Convention d'Accompagnement pour la transition énergie climat ».

En revanche l'objectif de celle-ci n'est pas modifié puisqu'il permet de faire bénéficier les collectivités d'une prime suite aux travaux d'économies d'énergie. Il s'agit des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) qui varient selon les différents travaux ou acquisitions réalisés dans le but de faire des économies d'énergie.

Après avoir entendu ces informations, après avoir examiné cette situation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ d'approuver le renouvellement de la « convention d'accompagnement pour la transition énergie climat » avec SOREGIES SAEM,
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que d'autres documents à intervenir dans ce dossier.

COMMISSIONS COMMUNALES

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DANS LES DIFFÉRENTS DOMAINES DE COMPÉTENCES

Sans objet.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

ACTUALITÉS INTERCOMMUNALES

Monsieur le Maire informe qu'il a assisté à la commission générale des finances de la Communauté Urbaine. Il informe qu'un déficit de 6 millions d'euros est annoncé du fait de l'augmentation de la CNRACL et de la perte de compensations de l'État.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES ACTIVITÉS PUBLIQUES

24 Février 2026 à 9 h 30	Commission communale des Impôts Directs
27 Février 2026 à 20 h 00	Conférence à la Médiathèque « les microbes ont-ils bon gout ? »
28 Février 2026 à 20 h 30	Soirée théâtre du Comité de jumelage Ligugé/St benoit/Lorch à Givray
06 Mars 2026	Plantation des arbres avec PROM'HAIES
06 Mars 2026 à 20 h 30	Conférence à la Médiathèque « l'ADN la clé de nos origines »
07 Mars 2026 à 10 h 00	Portes ouvertes à Métamorphose
07 Mars 2026 à 15 h 00	Boum Carnaval à Givray par l'Association Vaincre le Nars 2 avec Sorenza
07 Mars 2026 à 15 h 30	Éveil musical à la Médiathèque
07 et 08 Mars 2026	Week-end de formation des futurs animateurs avec David MOULIN
09 Mars 2026 à partir de 15 h 00	Don du sang à Givray
14 Mars 2026 à 20 h 00	Bal du Hand Ball à Givray
15 Mars 2026 à partir de 8 h 00	1 ^{er} tour des élections municipales
18 Mars 2026 à 16 h 00	Atelier 3 – 6 ans « la chimie des couleurs » à la Médiathèque
21 Mars 2026 à 10 h 00	Conseil Municipal : Installation du nouveau Conseil Municipal (si élection au 1 ^{er} tour)
21 Mars 2026 à 20 h 00	Loto de l'APE à Givray
22 Mars 2026 à partir de 8 h 00	2 ^{ème} tour des élections municipales
22 Mars 2026 à 14 h 00	Concours de Puzzle par l'APE à Givray

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire dresse le bilan de sa mandature et informe que la dette communale s'éteindra en 2037 si théoriquement il n'y a pas de nouveaux emprunts. Il précise que des emprunts avaient été contractés (2001 : 442 000 Euros, 2002 : 91 000 Euros et 2006 : 240 000 Euros) au taux de 6 % sur 30 ans et de fait le remboursement de cette dette est étalé jusqu'en 2036.

Il souligne qu'il a assisté à 282 séances du Conseil Municipal depuis 1995 avec un taux de présence de 98,10 %.

REMERCIEMENTS

Monsieur le Maire donne lecture des lettres de remerciements reçues :

- ✓ De Monsieur et Madame BARRIQUAULT pour l'organisation du repas des personnes âgées,
- ✓ De Madame Agnès ROUSSELOT pour l'arrachage des arbustes proches du rond-point de Givray qui gênaient la visibilité – Monsieur le Maire précise qu'ils seront remplacés par des rosiers.
- ✓ Madame Sandrine DORAT pour la remise de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale (30 ans).

Monsieur le Maire remercie chaleureusement l'ensemble du personnel communal, les membres du Conseil Municipal pour leurs engagements pendant toute la durée de ce mandat.

Madame ABRIAT, au nom de tous les membres du Conseil Municipal, remercie l'engagement de Monsieur Bernard MAUZÉ pendant toute la durée de ce mandat. Il est largement applaudi par toutes les personnes présentes dans la salle.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

La Secrétaire de Séance


Elisabeth LOUIS



Le Maire


Bernard MAUZÉ